

Chapitre 1 : Contexte.....	2
Procédure en cours.....	2
Situation géographique et présentation du territoire.....	3
Rappel du diagnostic socio- démographique.....	4
Rappel du diagnostic agricole.....	5
Rappel du diagnostic paysager.....	7
Rappel du diagnostic en matière de nature et de continuités écologiques.....	9
Chapitre 2 : Orientations du projet de PLU.....	11
Synthèse du PADD.....	11
Perspectives démographiques et besoins en logements associés.....	14
Objectifs de modération de la consommation d'espace.....	15
Développement économique et besoins associés.....	16
Extraits du zonage du PLU.....	17
Consommation d'espaces agricoles et naturels.....	21
Présentation des secteurs concernés par la demande de dérogation.....	23
Chapitre 3 : Secteurs au sein du village	29
Chapitre 4 : Secteur au Forest	33
Chapitre 5 : Secteur correspondant à la future ZA	35
Chapitre 6 : Secteurs liés aux aires de péage de l'A51.....	40
Chapitre 7 : Secteur lié à la reconnaissance de l'activité hôtelière existante.....	42

La commune d'Aubignosc dispose d'un **POS approuvé le 24 février 1978** et modifié depuis lors à plusieurs reprises :

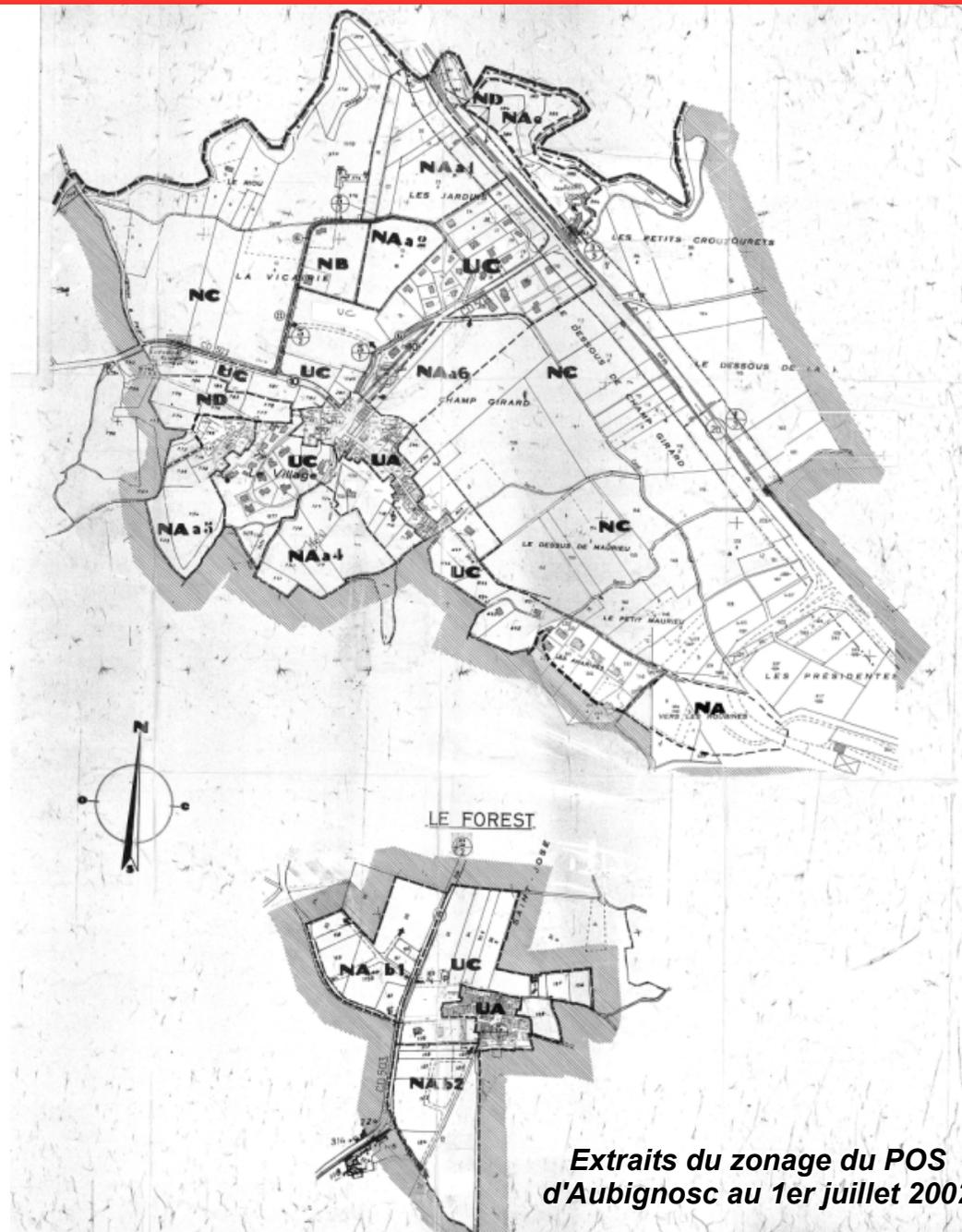
- 1ère modification le 15 octobre 1984
- 2ème modification le 11 mai 1989
- 3ème modification le 17 août 1995
- 4ème modification le 28 décembre 1995
- 5ème modification le 10 avril 1997
- 6ème modification le 13 décembre 1999
- 7ème modification le 13 décembre 2002
- 8ème modification le 22 décembre 2009

La commune d'Aubignosc a **prescrit l'élaboration de son PLU** par délibération du Conseil Municipal en date du **29 octobre 2003**. Un premier projet de PLU a été arrêté le 19 avril 2012. Suite aux différentes remarques des personnes publiques associées le projet de PLU a subi des modifications et a fait l'objet d'un **second arrêté en Conseil municipal** en date du **28 février 2013**.

Aubignosc n'étant pas couverte par un Schéma de COhérence Territoriale applicable et étant située à moins de 15km d'une agglomération de plus de 15 000 habitants (Digne-les-Bains et Champserrier : 17 977 habitants au dernier recensement), elle est **soumise aux dispositions de l'article L122-2 du Code de l'Urbanisme depuis le 1er janvier 2013**.

L'élaboration du PLU induisant l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser nécessite d'effectuer au préalable de l'approbation du document une demande de dérogation aux dispositions de l'article L122-2. Ceci fait l'objet du présent dossier.

Il est à noter que les modifications n°7 et 8 du POS, effectuées après le 1er juillet 2002, n'ont pas eu pour effet de modifier le zonage du POS et n'ont donc pas eu pour objectif d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser ou une zone naturelle. Ainsi, à Aubignosc, seules les zones nouvellement définies comme urbaine ou à urbaniser au projet de PLU font l'objet du présent dossier de dérogation.



Extraits du zonage du POS d'Aubignosc au 1er juillet 2002

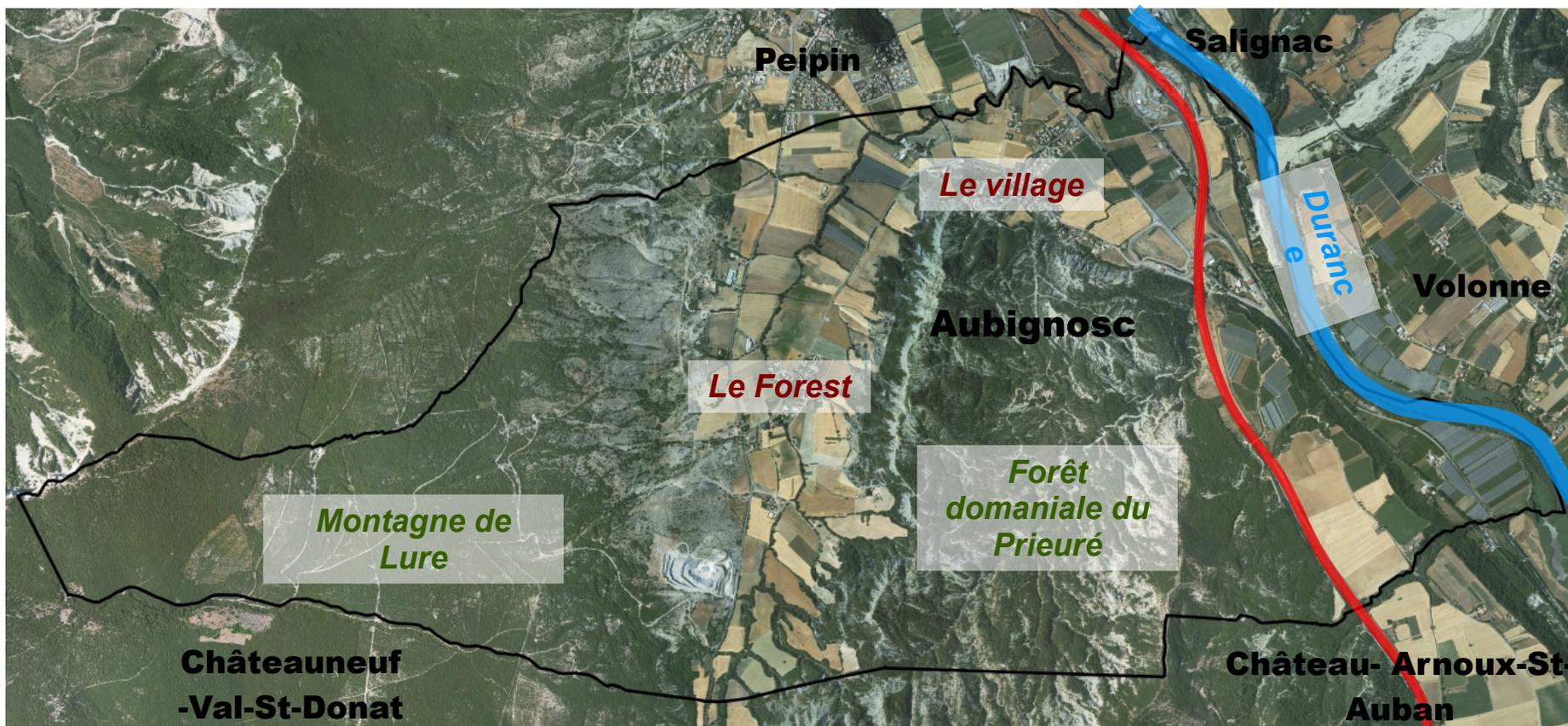
Situation géographique et présentation du territoire

La commune d'Aubignosc se situe à l'Est du département des **Alpes-de-Haute-Provence** en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Positionnée sur l'axe très fréquenté Sisteron-Marseille, Aubignosc occupe une situation privilégiée dans la **vallée de la Durance**. Bénéficiant de la présence d'un **double échangeur** sur son territoire, Aubignosc jouit d'un accès direct à l'autoroute A51.

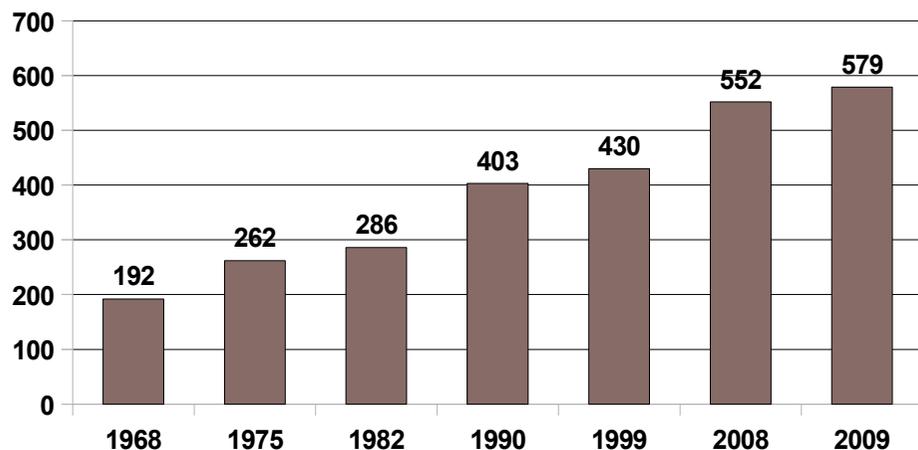
D'une superficie de **1474 hectares**, la commune se situe en moyenne montagne, son altitude variant de 432 mètres à 1330 mètres d'altitude. Elle est soumise à la Loi Montagne.

Elle fait partie de la **Communauté de Communes de Lure-Vançon-Durance** qui réunit Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Montfort, Salignac, Sourribes et Aubignosc, créée en 2005.

Aubignosc profite d'un **cadre rural** mais qui semble progressivement s'atténuer au profit de **problématiques très urbaines** (fractures urbaines, déplacements accentués, mise à niveau des équipements nécessaire...).



Evolution de la population de 1968 à 2009



Depuis 1968, la population d'Aubignosc ne cesse d'augmenter. En 40ans, elle a plus que triplé. **En 2009**, elle accueille désormais **579 habitants** soit près de 27% de la population de l'intercommunalité.

Aubignosc doit essentiellement ses regains de croissance au **solde migratoire**, à l'instar de la communauté de communes. Il s'agit donc d'une **commune attractive**.

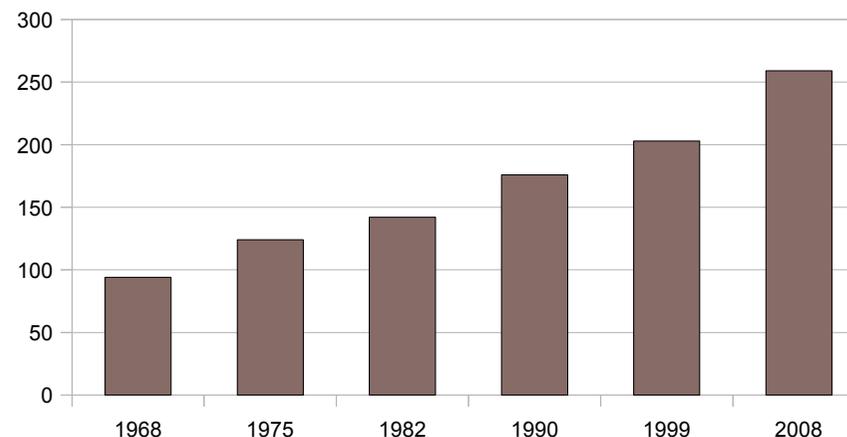
Le taux de variation annuel moyen de la population de la commune suit la même tendance que celui de la communauté de communes Lure-Vançon-Durance sur la période 1968-2008.

Aussi, les territoires d'Aubignosc et de la communauté de commune Lure-Vançon-Durance présentent des taux de variation annuels moyen supérieurs aux références départementales et régionales (+2,8%/an sur la période 1999-2008 pour Aubignosc contre 1,4 pour le département).

L'indice de jeunesse d'Aubignosc indique que **la population est jeune**. Néanmoins au fil des années, on note une **légère tendance au vieillissement** avec une légère diminution du nombre de jeunes adultes.

La commune d'Aubignosc constitue donc un **territoire attractif et dynamique** qui attire chaque année de nouveaux résidents des classes d'âge moyennes. Cette attractivité résulte de sa situation géographique privilégiée due à la **proximité de grands axes de communication et de pôles d'emplois significatifs**.

Évolution du parc de logements de 1968 à 2008



Le parc de logements d'Aubignosc, qui n'a cessé de croître depuis 1968, a **quasiment triplé en 40 ans** et accompagne la croissance démographique de la commune. **En 2008 le parc comptait 259 logements**.

Le **desserrement** (la diminution du nombre moyen d'occupants par logement) est généralisé à toutes les échelles de territoires. Cependant la tendance est moins marquée sur Aubignosc confirmant la commune comme territoire d'accueil familial.

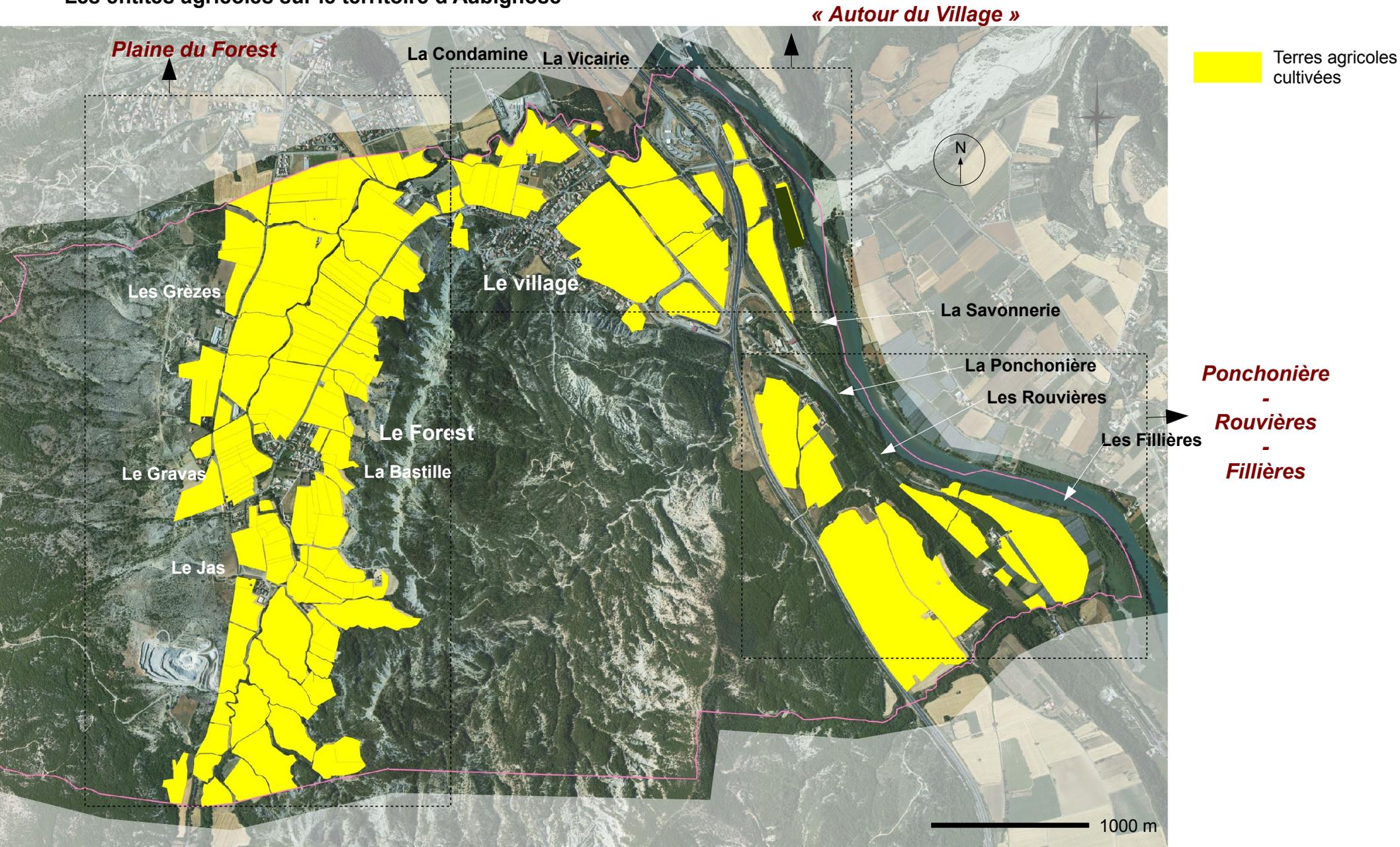
La part de **résidences principales** est nettement majoritaire à Aubignosc. La commune compte **peu de logements vacants** (moins de 6%) et **relativement peu de résidences secondaires**. Aubignosc est clairement une **commune résidentielle** avec une tension du marché qui devient significative.

En 2006, la proportion de maisons est très marquée à Aubignosc. Les évolutions sociétales (sénior ou jeune actif seul, divorce...) et l'envie des plus jeunes (enfants des actifs actuels) de rester sur la commune peuvent engendrer des besoins nouveaux notamment en faveur de logements plus petits. Depuis 1999, la typologie des logements évolue en faveur des appartements (absents du parc il y a 10 ans, ils représentent aujourd'hui plus de 12% des logements).

Logements sociaux :

En 2010, Aubignosc compte 6 HLM (6 logements locatifs sociaux) correspondant à environ 8% du parc.

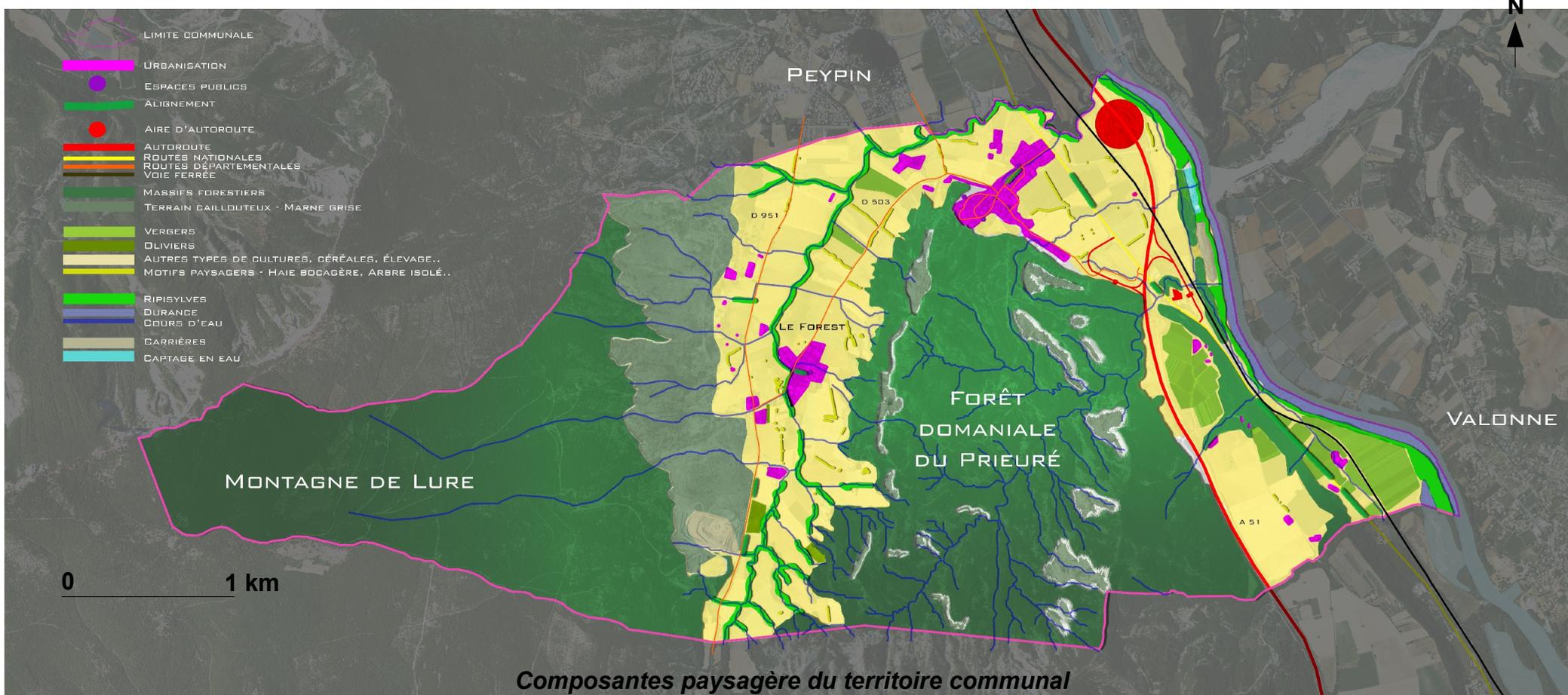
Les entités agricoles sur le territoire d'Aubignosc



Rappel du diagnostic paysager

Composantes paysagères

La commune d'Aubignosc s'organise autour de deux unités urbaines : le village situé en surplomb de la vallée de la Durance et le hameau du Forest, confiné entre la forêt domaniale du Prieuré et la terminaison Est de la montagne de Lure. Structurée autour du village et de nombreux réseaux de communications, la partie Est de la commune présente des motifs paysagers au vocabulaire singulièrement différent que la partie Ouest.



Composantes paysagères – Est de la commune

Cette frange du territoire communal associe aussi bien des motifs aux accents bruts avec la présence de nombreux réseaux de communications caractéristiques d'un territoire façonné et maîtrisé, dominé par l'empreinte de l'homme avec l'autoroute A51, la voie ferrée et la route départementale que des motifs plus doux avec notamment le centre-bourg et son charme pittoresque (maison et murs en pierres, ruelles...).

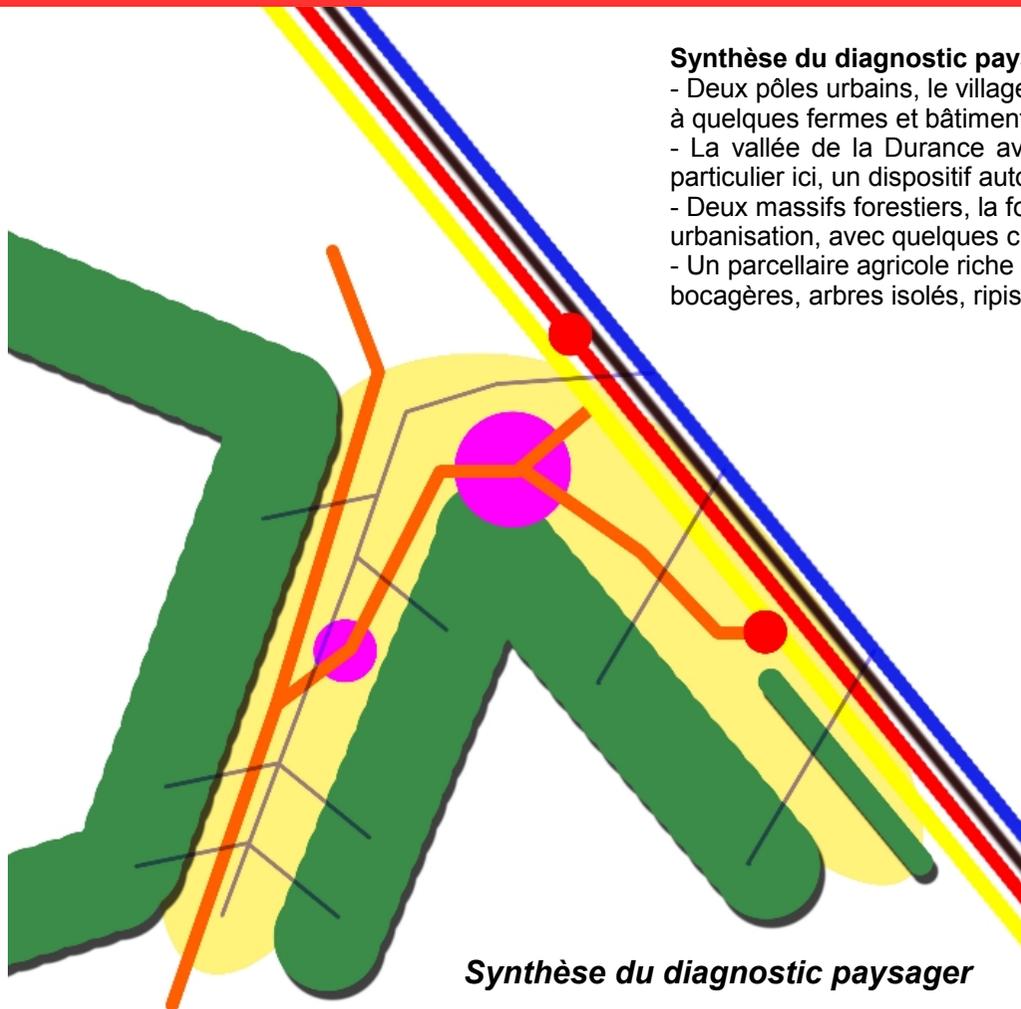
Composantes paysagères – Ouest de la commune

Cette partie du territoire communale s'inscrit davantage dans un vocabulaire « champêtre », aux accents fortement ruraux, petites routes de campagne, nombreux cours d'eau en eau ou à sec enveloppés de ripisylves, haies bocagères, le tout ponctué de fermes et bâtiments agricoles. Cette rupture avec la partie Est naît de l'effet d'isolement créé par la forêt domaniale du Prieuré qui agit comme un véritable rempart depuis la vallée de la Durance.

Rappel du diagnostic paysager

Synthèse du diagnostic paysager

- Deux pôles urbains, le village et le hameau du Forest avec un faible mitage de l'espace agricole, limité essentiellement à quelques fermes et bâtiments agricoles.
- La vallée de la Durance avec une configuration caractéristique, de nombreux réseaux de communications avec en particulier ici, un dispositif autoroutier important (aire et sortie d'autoroute).
- Deux massifs forestiers, la forêt domaniale du Prieuré et la Montagne de Lure, milieux naturels préservés de toute urbanisation, avec quelques chemins de randonnées.
- Un parcellaire agricole riche en diversité (vergers, oliviers..) et perceptions, nombreux motifs paysagers, haies bocagères, arbres isolés, ripisylves



Principaux enjeux paysagers

- préserver et valoriser les motifs présents au sein du parcellaire agricole (haie bocagère, arbres isolés, boisements, ripisylves..) et limiter les unités de production à quelques parcelles, favoriser l'alternance des cultures afin de préserver la qualité des paysages en terme de séquences, rythmes et perceptions
- interdire le mitage et les extensions urbaines en discontinuité de structures existantes (notamment les phénomènes tentaculaires le long des réseaux de communications)
- introduire la notion de socle au sein des espaces publics et définir des orientations d'aménagement (charte paysagère dans le choix du mobilier, matériaux utilisés...)



Extraits de la carte IGN faisant apparaître en bleu le chevelu hydraulique principal

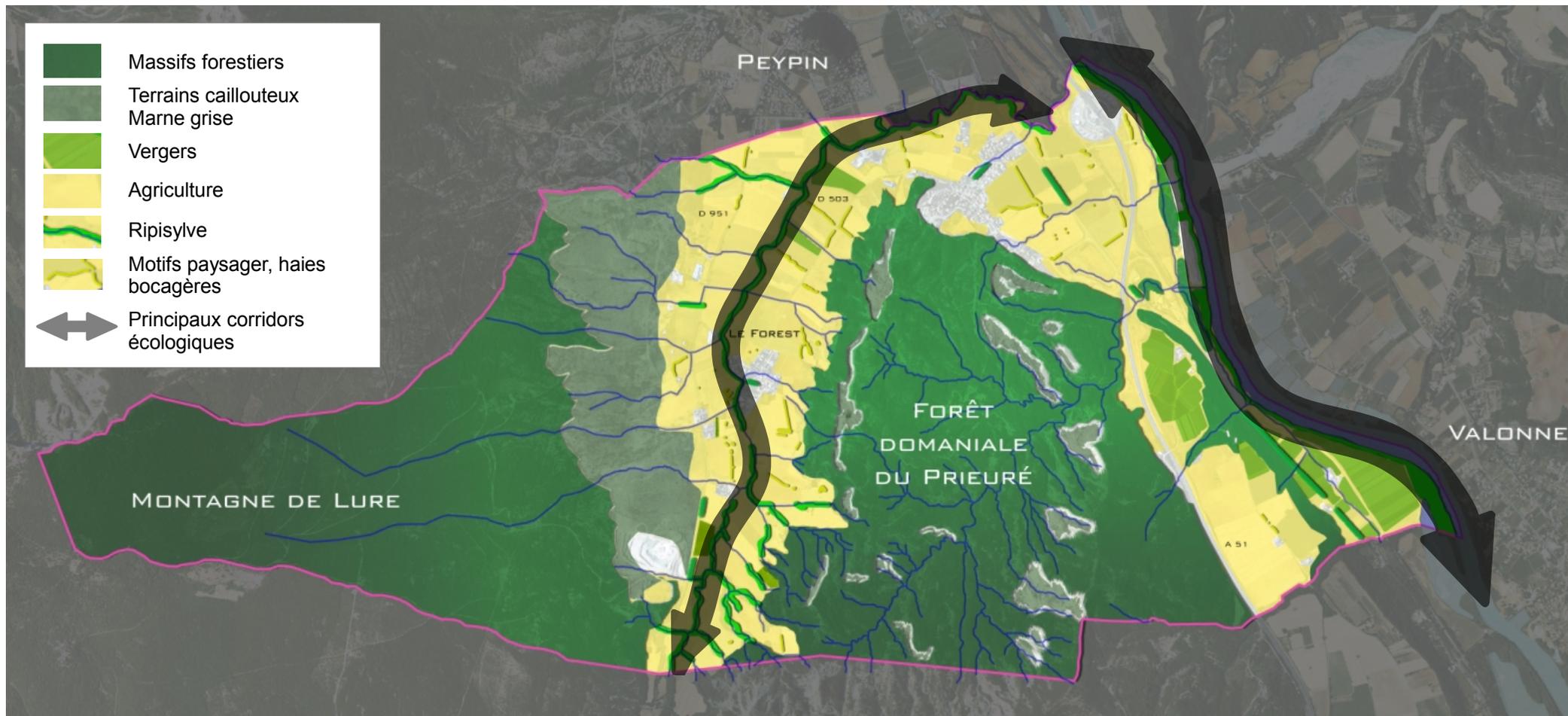
Hydrographie

La Durance longue et affleure partiellement la limite Est de la commune. Le Riou, un affluent de la Durance, traverse Aubignosc du Sud au Nord, coule sur la plaine du Forest et passe au Nord du village. Le paysage aubignoscain est marqué également par la présence de plusieurs ravins d'importances variables qui drainent de petits cours d'eau.

Aubignosc fait partie du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse et appartient à la commission géographique Durance (territoire Moyenne Durance).

Risques naturels

- aléa retrait-gonflement des argiles (aléa faible à moyen)
- aléa inondation par débordement de la Durance (pas d'impact sur les zones urbanisées)
- aléa rupture de barrage (secteurs potentiellement impactés : Nord-Est de la commune à la lisière Est du village, Savonnerie et Filières)
- aléa feux de forêt (pas d'impact sur les zones urbanisées)
- aléa mouvement de terrain (secteur concerné : forêt domaniale du Prieuré)



Carte des continuités écologiques à l'échelle du territoire communal

Continuités écologiques

La commune d'Aubignosc est constituée de 4 entités écologiques majeures :

- la Montagne de Lure à l'Ouest
- la Forêt domaniale du Prieuré au centre géographique de la commune
- la Durance et sa ripisylve à l'Est
- le Riou et sa ripisylve au cœur du corridor agricole qui se développe entre la montagne de Lure et la forêt domaniale du Prieuré

La commune possède un maillage dense de rus et ruisseaux, souvent doublés d'une ripisylve, de haies bocagères et d'alignements d'arbres permettant de structurer des continuités écologiques entre les 4 grandes entités pré-citées.